

RIVIÈRES EN BEAUJOLAIS

Page technique des rivières du Pays Beaujolais



FAIRE FACE AUX INONDATIONS

Sachant que le risque zéro n'existe pas en matière de protection contre les événements naturels tels que les crues, il est impératif lorsqu'on habite en zone inondable de développer une véritable culture du risque et de faire sien l'adage populaire "mieux vaut prévenir que guérir !".

Cette fiche se veut être un memento pour vous aider à anticiper au mieux l'inondation afin d'en limiter au maximum les conséquences.



Avant

Renseignez-vous en Mairie sur le degré d'exposition à l'inondation de votre terrain et de votre habitation : fréquence des crues, parties inondées, vitesse de montée des eaux, hauteurs d'eau maximales atteintes, force du courant, durée de l'inondation...

Restez attentifs au quotidien à l'évolution de la météo ainsi qu'aux niveaux d'eau dans la rivière et à la saturation des sols.

Aménagez dans votre habitation une zone de survie en hauteur (au dessus du niveau de la plus haute crue connue), accessible de l'intérieur et de l'extérieur. Prévoyez :

- un poste de radio à piles
- un téléphone mobile et un appareil photo avec batteries chargées
- une réserve d'eau potable et de nourriture
- de quoi vous éclairer (lampe de poche, lampe tempête)
- des couvertures
- des vêtements et sous-vêtements de rechange
- vos documents personnels et administratifs (actes notariés, contrats d'assurances, carnets de santé, factures, livret de famille, photos...), votre argent
- vos médicaments indispensables...

Aménagez votre habitation pour la rendre moins vulnérable :

Faites réaliser un diagnostic de réduction de la vulnérabilité par un professionnel. Parmi les nombreux aménagements possibles, quelques exemples :

- rehaussez les évents et ventilations
- dotez vos canalisations de clapets anti-refoulement
- placez la chaudière hors d'atteinte des eaux, scellez sur appuis lestés les cuves de gaz et de fuel
- prévoir une installation électrique hors d'eau, vérifiez l'étanchéité des boîtiers de raccordement aux réseaux (EDF, GDF, PTT...)
- choisissez des matériaux hydrofuges (isolants, revêtements de sols...)
- prévoyez des dispositifs évitant l'entraînement des biens stockés à l'extérieur (bois de chauffage, meubles de jardin...)
- entreposez hors d'atteinte les matières polluantes (hydrocarbures, lessives, peintures, pesticides, solvants ...)